

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 10 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 25 novembre 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESTASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY et Raymond POUYANNÉ.

Excusés représentés : Sébastien ARRATEIG, Philippe PÉCASTAINGS et Christophe SALLABERRY ont donné respectivement pouvoir à Jean Paul BAREIGTS, Jean Yves BUSSIRON et Nelly LACAVE.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : Acquisition d'une portion de la parcelle YB n° 194
--

Le Maire expose à l'assemblée qu'en début d'année, Monsieur et Madame Albert ETCHEVERRY ont divisé la parcelle YB n° 194 leur appartenant en trois nouvelles parcelles, le lot A étant destiné à être vendu à M. et Mme Bernard PENENT, les lots B et C à la SASU PB.

Monsieur Bernard PENENT, gérant de la SASU PB, n'ayant pas l'utilité du talus au droit de sa propriété, propose de rétrocéder moyennant l'euro symbolique à la Commune le lot C d'environ 173 m². Ce terrain pourra servir ultérieurement à l'aménagement du chemin de Jean du Haou.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition de Monsieur Bernard PENENT.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE l'acquisition, pour l'euro symbolique, du lot C de la parcelle YB n° 194, d'une contenance d'environ 173 m², appartenant à la SASU PB.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré à GUICHE, le 10 décembre 2021

Le Maire,



J. Y. Bussiron
Jean Yves BUSSIRON